

ASEPIB

ASSOCIATION SUISSE D'ESTHETICIENNES PROPRIETAIRES
D'INSTITUTS DE BEAUTE ET DE RELAXATION

SVSK

SCHWEIZERISCHER VERBAND SELBSTAENDIGER
KOSMETIKERINNEN UND KOSMETIKER

Adresse: Platanes 51-53
1752 Villars-sur-Glâne
site internet : www.asepib.ch

Tél. 026 322 02 64
E-mail : asepib@asepib.ch

Présidente: 078 878 38 63
Fax. 026 401 33 23

Formations complémentaires en esthétique Conditions de participation

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur notre site internet. Votre inscription est définitive dès réception du formulaire d'inscription.

Païement

Le paiement de la formation se fait avant le début du cours. Une facture vous parvient avec la confirmation de participation.

Annulation de la participante

Toute annulation de cours doit être faite par mail dans un délai de 10 jours maximum avant le début du cours.

En cas de non respect du délai d'annulation, la totalité du cours vous sera facturé. Le matériel inclus dans le tarif de cours reste propriété de l'ASEPIB tant que le paiement complet du cours n'a pas été effectué.

Report de formation par l'organisateur

Un cours débute dès que la participation minimale est confirmée (en général 3). En cas de participation insuffisante à un cours, celui-ci est reporté dans un délai respectable et la nouvelle date est communiquée aux participants par mail.

Nombre de participantes par cours

Nous n'acceptons que 6 participantes maximum par classe, ceci afin de garantir un suivi optimal personnalisé.

Certificats de fin de cours

Le certificat ASEPIB spécifique est octroyé à toute participante ayant atteint le niveau de compétence demandé en fin de formation. Le certificat est remis à la participante en fin de formation ou après réussite de l'examen si le contenu du cours le mentionne.

Certification qualité

Notre institution est certifiée EDUQUA. Ce label garantit la transparence de nos offres de formation, la qualité des contenus et les hautes compétences des formateurs.

Nous vous renseignons volontiers sur la certification EDUQUA en tout temps.

Commission de formation et suivi qualité / Droit de recours

La commission de formation continue de l'ASEPIB contrôle et réglemente les formations spécialisées proposées par l'association. Tout problème qui surviendrait doit être annoncé à la responsable pédagogique par écrit qui en informera la commission.

Notre association met tout en œuvre pour résoudre tout problème qui surviendrait durant la formation. Un formulaire de satisfaction est remis à la fin du cours à chaque participante et est traité par la commission de formation continue.

Règlement de formation

Le règlement de formation continue ASEPIB est en vigueur pour toutes les formations données au sein de l'association. Il est à la disposition des apprenantes en tout temps sur simple demande à la formatrice ou à la direction.